

1 Présentation	1 et 2
2 Epreuves du baccalauréat / Lettre intersyndicale au ministre	3 et 4
3 Intervention du SN du SNFOLC à Poitiers	5
4 Vie du syndicat	6 à 9
5 Publications ministérielles	10
6 Le SNFOLC dans les médias	11

Présentation

Assassinat de Samuel Paty

Le SNFOLC s'inscrit totalement dans les déclarations de la FNEC FP-FO et de la confédération FO : « *L'intolérance, l'obscurantisme, la barbarie se nourrissent de l'ignorance que les enseignants combattent par l'instruction publique et laïque.* »

Déclaration de l'état d'urgence sanitaire

Le Premier ministre a présenté au conseil des ministres de mercredi un décret déclarant l'état d'urgence sanitaire.

« *L'état d'urgence sanitaire, dont le régime est déterminé par les articles L. 3131-12 et suivants du code de la santé publique, avait précédemment été déclaré sur l'ensemble du territoire national pour deux mois par l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23*

mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19. Prorogé par la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions, il a pris fin le 10 juillet 2020, sauf en Guyane et à Mayotte, où il a été maintenu jusqu'au 17 septembre 2020 inclus.

Eu égard à sa propagation sur le territoire national, telle qu'elle ressort des données scientifiques disponibles, l'épidémie de covid-19 constitue une catastrophe sanitaire mettant en péril, par sa nature et sa gravité, la santé de la population. Elle justifie que l'état d'urgence sanitaire soit déclaré afin que les mesures strictement proportionnées aux risques sanitaires encourus et appropriées aux circonstances de temps et de lieu puissent être prises. Le décret déclare ainsi l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national. Il entrera en vigueur le 17 octobre 2020 à 0 heure. »

« *Présentées comme répondant à des impératifs fondés sur l'expertise scientifique en vue de protéger la santé de la population, [ces mesures, ndlr] n'en constituent pas moins des restrictions graves aux libertés individuelles et collectives, notamment en matière syndicale, que nous condamnons car entravant le droit de réunion et de manifestation. Nous revendiquons le rétablissement de ces libertés.* » (CCN des 23 et 24 septembre)

Le gouvernement utilise la situation pour remettre en cause de nombreux droits démocratiques. Ainsi les lois d'exception, prises au nom de la situation sanitaire continuent d'être en vigueur.

La FNEC FP-FO exige en particulier que le droit de réunions, de manifestations, ainsi que tous les droits syndicaux soient rétablis. Elle demande que toutes les sanctions soient levées à l'encontre de nos collègues de Melle. La FNEC FP-FO et le SNFOLC étaient présents le 12 octobre à Poitiers.

Contre les pressions, les sanctions

Voir vie du syndicat

56

Un rassemblement s'est tenu mercredi 14 octobre devant la DSDEN de Vannes en soutien de nos 4 collègues du lycée Desfontaine de Melle qui sont passés en CAPA disciplinaire au rectorat de Poitiers du 12 au 16 octobre pour avoir manifesté contre la tenue des E3C dans leur établissement. Pour rappel le chef d'accusation pour 3 d'entre eux est « *incitation à l'émeute* ».

Ce rassemblement était appelé par FO 56 et CGT 56. SUD et la FSU ont préféré se rassembler devant les établissements. Une délégation du rassemblement a été reçue.

Des rassemblements se sont aussi tenus à Paris, Lyon, etc. Une délégation FO-CGT-SUD a été reçue au ministère afin d'exiger l'abandon des procédures disciplinaires contre nos collègues de Melle et afin de porter nos revendications.

Personnels vulnérables

FO Fonction publique avait immédiatement contesté le décret n°

2020-1098 du 29 août 2020 qui avait réduit de manière drastique la liste des pathologies (de 11 à 4 !) des personnes considérées à risque ou vulnérables au regard de la Covid-19. Décision prise sans aucune référence ou avis du conseil scientifique.

Nous avons saisi la Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques pour rétablir les critères précédents du mois de mai dernier. Celle-ci s'était retranchée sur le périmètre interprofessionnel du décret pour justifier son incapacité à agir.

Cette décision du gouvernement d'imposer à des fonctionnaires et des salariés d'aller impérativement au travail malgré une santé précaire vient donc d'être rejetée par le conseil d'Etat dans sa décision du 15 octobre qui suspend le décret du 29 août et ainsi rétablit l'ensemble des critères précédents.

La FNEC FP-FO interviendra lors du CTM du 21 octobre sur cette question.

CA : encore quelques résultats

63

Collège Henri Pourrat de Ceyrat : 1 liste FO (100% des voix et des sièges, taux de participation : 68,2 % sur 61 inscrits)

Lycée Blaise Pascal à Clermont-Fd : 3 listes (1 SNES, 1 FO, 1 CGT). 158 inscrits dont 86 votants = 36 pour SNES (3 sièges), 24 pour FO (2 sièges), 23 pour CGT (2 sièges).

Lycée Descartes à Cournon d'Auvergne : 3 listes (1 SNES, 1 SNALC, 1 FO). 112 inscrits dont 82 votants (46 pour SNES, 18 pour FO, 18 pour SNALC).

95

Lycée Rousseau Montmorency : liste F0 = 31 voix sur 48, 5 sièges (un siège de plus que l'année dernière). Autre liste « professeurs indépendants » : 14 voix



Epreuves du baccalauréat

Pour le SNFOLC, il est urgent de revenir aux épreuves terminales

Lettre intersyndicale au ministre Amandements du SNFOLC

Un mois après la rentrée, nous avons la confirmation que, d'un point de vue pédagogique, cette rentrée n'était pas comme les autres et que le confinement a laissé des traces. L'ensemble des enseignantes et des enseignants se sont investi-e-s sans compter pendant le confinement et après pour maintenir un lien pédagogique avec les élèves, mais l'école à distance ne peut remplacer l'école en présentiel. Les inégalités se sont donc creusées. Des notions voire des pans entiers des programmes ne sont pas acquis par toute et tous les élèves ce qui, en fonction de la construction des savoirs selon les disciplines, produit des effets plus ou moins importants mais doit de toute façon être pris en considération.

Les moyens mis en œuvre pour pallier les difficultés sont largement insuffisants, pas de dédoublements supplémentaires, des recrutements qui ne sont pas à la hauteur des besoins, pas de recrutement de tous les lauréats sur LC, mise en place accélérée

de la réforme du lycée et du baccalauréat. Professeurs et élèves sont légitimement inquiets.

Il y a urgence à prendre des mesures permettant de ramener de la sérénité dans les apprentissages. Aujourd'hui, les élèves comme les enseignantes et les enseignants subissent quotidiennement les effets conjugués de nouveaux programmes, d'une nouvelle organisation, et d'un calendrier que nous condamnons..

Nous réitérons notre demande d'une audience commune des organisations syndicales pour une véritable négociation sur les demandes de l'ensemble de la profession réflexion sur l'aménagement des programmes, en concertation avec les organisations représentatives des personnels.

Vous avez décidé de maintenir la réforme du lycée et du baccalauréat, nous en demandons toujours le retrait. La seule solution est de renoncer aux EC, de rétablir un calendrier terminal pour toutes les épreuves en juin 2021.

Il ne doit pas y avoir de génération sacrifiée. Cela implique de prendre les décisions nécessaires et urgentes.

Réponses des organisations syndicales du second degré

SUD

Très bien pour nous, avec quelques féminisations en pièce jointe.

CGT

OK avec le texte SNES revu UNSA

La CGT est signataire de la version de synthèse faite (SNES et UNSA, ndlr), qui nous semble capable de rassembler un arc unitaire large.

CFDT

Je vous prie d'excuser cet envoi tardif, dont j'ai conscience qu'il nourrira sans doute plus des débats que le consensus. Frédérique m'avait invitée à faire des propositions de reformulation, elles sont en PJ. Nous y faisons référence à l'éventualité du contrôle continu car nous considérons que les incertitudes pesant encore sur la suite de l'année scolaire

pourraient y conduire et que ne pas l'anticiper comme éventualité revient à risquer de nouveau que tout le monde le découvre tardivement. Par ailleurs dans l'hypothèse où les EDS auraient lieu en fin d'année, cela signifie qu'on revient de nouveau à une orientation dans le sup fondé exclusivement sur les bulletins trimestriels et non sur les épreuves du baccalauréat.

Nous avons des instances internes la semaine dernière, il nous a fallu un peu de temps pour pouvoir suivre le travail sur cette proposition de texte. Nous y avons travaillé avant les propositions de FO.

Concernant les axes d'un courrier sur l'organisation des examens en lycée en 2021, si nous partageons les enjeux qui motivent la démarche, nous avons cependant des nuances et donc des propositions par rapport aux propositions rassemblées par le Snes :

- l'allégement des programmes reste une revendication légitime mais plutôt à moyen terme : en effet largement après la rentrée ça risque de mettre des collègues en difficulté puisque

tout le monde n'a pas forcément commencé le programme de sa discipline par les mêmes chapitres. Pour nous

il faut articuler allègement des programmes et aménagement des épreuves pour tenir compte des conditions engendrées par la crise sanitaire

- nous ne pensons pas que les EC et les EDS relèvent de la même problématique : malgré les limites de la BNS les sujets et les barèmes des premiers sont choisis par les équipes en fonction du parcours de leurs élèves, les seconds sont définis nationalement. D'autre part nous restons demandeurs d'une suppression de l'ensemble des 3 EC et non de la seule première session.

- nous considérons que le report des EDS doit en effet être envisagé mais comme recours si la pandémie empêche un bon déroulement des épreuves en mars ; cette solution de repli ne doit pas être la seule programmée (le président du comité scientifique a évoqué une situation tendue jusqu'à l'été), il faut aussi envisager dès maintenant un plan « C » avec un recours au contrôle continu.

- nous demandons à ce que la FEP soit également signataire. Proposition du SGEN à noter dans le texte : En terme de calendrier, nous demandons que le dialogue social permette de prévoir des solutions alternatives pour tenir compte des perturbations que l'année 2020-2021 risque fort de connaître. Il nous semble nécessaire d'envisager et de préparer dès maintenant l'éventualité du recours au contrôle continu pour pallier les conséquences éventuelles de l'épidémie, qui pourrait empêcher le bon déroulement des épreuves de spécialités en mars, ou à un report en fin d'année si celui-ci apparaissait possible. Envisager ces hypothèses apporterait plus de visibilité et donc de sérénité.

SNALC

Même demande de la part du SNALC(que celle de l'UNSA, ndlr) .

UNSA

Nous ne pouvons pas adhérer aux propositions de FO et demandons qu'on en reste au texte de départ dont la rédaction est suffisamment ouverte pour que nous soyons nombreux à pouvoir le signer.

Proposition SNES avec les amendements

UNSA, SNALC

Lors du dernier Comité de suivi sur la réforme du lycée comme lors de la rencontre initiée par la FCPE , nous avons été nombreux à déplorer que le Ministre n'ait absolument pas tenu compte des effets de la crise sanitaire sur les conditions pédagogiques . L'absence de discussion notamment sur un aménagement des programmes , la lourdeur des effectifs font que de nombreux collègues constatent

aujourd'hui des apprentissages non consolidés et s'inquiètent des futures évaluations . Sans relancer le débat sur nos approches différentes de la réforme, il nous semble qu'il devrait être possible de faire des au Ministre portant sur

un calendrier transitoire du au caractère exceptionnel de la situation. Si vous partagez la démarche ,vous trouverez ci-joint un projet d'adresse à JM Blanquer .

Texte proposé et validé par toutes les OS sauf FO :

Un mois après la rentrée, nous avons la confirmation que, d'un point de vue pédagogique, cette rentrée n'était pas normale et que le confinement a laissé des traces. Tous les enseignants L'ensemble des enseignantes et des enseignants se sont investi-e-s sans compter pendant le confinement et après pour maintenir un lien pédagogique avec les élèves, mais l'école à distance ne peut remplacer l'école en présentiel. Les inégalités se sont donc creusées. Des notions voire des pans entiers des programmes ne sont pas acquis par toute et tous les élèves ce qui, en fonction de la construction des savoirs selon les disciplines, produit des effets plus ou moins importants mais doit de toute façon être pris en considération . Les moyens mis en œuvre pour pallier les difficultés sont insuffisants, dans certains établissements, aucun dispositif n'a encore pu être mis en œuvre ! Cela entraîne des inquiétudes, notamment sur sur les conséquences prévisibles pour les futures évaluations, en particulier les épreuves d'examen. Il y a urgence à prendre des mesures permettant de ramener de la sérénité dans les apprentissages. Aujourd'hui, les élèves comme les professeur enseignantes et les enseignants subissent quotidiennement les effets conjugués de programmes lourds, inadaptés à un contexte post confinement et d'évaluations trop précoces.

Nous avons déjà demandé, dès le mois de juin, un aménagement des programmes. Nous réitérons notre demande d'une réflexion sur l'aménagement des programmes, en concertation avec les organisations représentatives des personnels.

En terme de calendrier, nous demandons qu'un calendrier transitoire et exceptionnel des examens, tenant compte du poids de la crise sanitaire soit mis en place : la première session des EC, en première, doit être supprimée et les épreuves de spécialités, en terminale, prévues en mars, doivent être reportées en fin d'année.

Cette année est, à bien des égards, exceptionnelle. Il ne doit pas y avoir de génération perdue. Cela implique de prendre les décisions nécessaires pour prendre la mesure des effets de la crise sanitaire en matière pédagogique.

Intervention du SN du SNFOLC à Poitiers

lundi 12 octobre

Nous sommes ici rassemblés devant le rectorat de Poitiers pour exiger l'arrêt immédiat des poursuites, des sanctions et des procédures disciplinaires à l'encontre de nos quatre collègues du lycée Desfontaines de Melle et de l'ensemble des personnels inquiétés pour leur mobilisation.

Nos 4 collègues du lycée de Melle passent en commission de discipline à partir d'aujourd'hui, au moment même où le ministre vient de publier son calendrier devant achever de liquider le baccalauréat grâce au contrôle continu.

Avec ce nouveau calendrier, ce sera E3C sans interruption à partir de janvier

Il n'y a pas de hasard du calendrier, il y a la volonté acharnée du gouvernement de liquider le baccalauréat et de faire taire toute opposition à sa politique de régression.

Pour cela, il ne recule devant rien : 40 gendarmes mobilisés à Melle pour le passage des épreuves, et partout en France l'intervention des forces de l'ordre à l'intérieur des lycées, les gardes à vue de professeurs et d'élèves !

Pour faire taire les revendications, ils veulent nous faire taire !

A Poitiers, le rectorat avance des chefs d'inculpation tels qu'« *incitation à l'émeute* ». Le SNFOLC et la FNEC FP-FO se sont adressés à plusieurs reprises au ministre pour que toutes les sanctions soient levées. Le ministre a la possibilité et le pouvoir de faire lever toute sanction. S'il ne le fait pas c'est qu'il a fait le choix de l'intimidation et de la répression.

Il entend gouverner par la terreur car il veut continuer à imposer sa réforme du lycée dont nous constatons à la rentrée qu'elle est insupportable pour tous élèves comme enseignants, qu'elle est une régression sans précédent et plus inégalitaire que jamais.

Mais ils ne pourront pas faire taire les milliers de professeurs, d'élèves et de parents qui se sont mobilisés depuis janvier contre les E3C.

Partout, et pas seulement dans les Deux-Sèvres et à Poitiers les personnels, avec leurs syndicats, adressent motions et pétitions à la rectrice de Poitiers et au ministre.

Partout en France dans les collèges et les lycées se tiennent des Assemblées générale et des heures d'information syndicale. Des prises de position y sont adoptées afin de réaffirmer leur opposition à cette répression et revendiquer l'arrêt des procédures engagées contre les collègues de Melle. Ils appellent à se joindre aux rassemblements prévus le 12, par exemple, à Lyon. Mais aussi à Paris, à Toulon, à Rouen, le 14 octobre avec les autres organisations syndicales

Les délégations et rassemblements se multiplient pour les revendications : contre la répression, contre les suppressions de postes, pour l'augmentation des salaires, pour la défense de leur statut,

contre les effectifs pléthoriques, contre la réforme du lycée et du bac, contre le nouveau calendrier des épreuves, contre la suppression de la prime ZEP en lycée.

Alors oui le gouvernement a de bonnes raisons de s'inquiéter de la détermination des personnels à faire aboutir leurs revendications.

Le gouvernement ne nous fera pas taire. Nous voulons la satisfaction de toutes nos revendications !

Nous pouvons gagner ! Nous pouvons les faire reculer !



Vie du syndicat

SNFOLC 17

Environ 1500 personnes se sont rassemblées, personnels de l'Éducation de la région et de toute la France, gilets jaunes, cheminots, hospitaliers, personnels de Pôle emploi, du secteur social, retraités, territoriaux...

Des collègues convoqués en commission de discipline ont pris la parole, ainsi que des représentants de l'intersyndicale départementale, nationale et des travailleurs qui ont subi la répression. Ils ont rappelé les mots d'ordre d'abandon des sanctions, de satisfaction des revendications, comme l'abrogation de la réforme du baccalauréat et du lycée, ont signalé les motions prises dans les établissements, et appelé à se réunir en AG pour formuler ces revendications, réfléchir au moyen d'en obtenir satisfaction et notamment préparer la grève.

SNFOLC 16

Rappelons que nos 4 collègues du lycée de Melle sont suspendus depuis la mobilisation en janvier dernier contre les E3C et qu'ils avaient été mis face à 40 gendarmes mobilisés pour faire passer les épreuves du bac. Du jamais vu ! Le rectorat, pour justifier la sanction, leur reproche « l'incitation à l'émeute », chef d'inculpation, jamais vu non plus dans une telle situation. Environ 1500 personnes se sont rassemblées, personnels de l'Éducation de la région et de toute la France, gilets jaunes, cheminots, hospitaliers, personnels de Pôle emploi, du secteur social, retraités, territoriaux... La manifestation était très importante ce que souligne la presse locale :

<https://www.lanouvellerepublique.fr/poitiers/mobilisation-nationale-pour-les-4-de-melle>

<https://www.ouest-france.fr/nouvelle-aquitaine/deux-sevres/deux-sevres-important-soutient-aux-quatres-enseignants-suspendus-du-lycee-de-melle-ffce2fb0-0c9e-11eb-9a8d-89a6ca571d5b>

Des collègues convoqués en commission de discipline ont pris la parole, ainsi que des représentants de l'intersyndicale départementale, nationale et des travailleurs qui ont subi la répression. Notre fédération nationale était représentée par son Secrétaire Général Clément Pouillet, et notre syndicat national l'était par Laurent Baussier. Ils ont rappelé les mots d'ordre d'abandon des sanctions, de satisfaction des revendications, comme l'abrogation de la réforme du baccalauréat et du lycée, ont signalé les motions prises dans les établissements, et appelé à se réunir en AG pour formuler ces revendications, réfléchir au moyen d'en obtenir satisfaction et notamment préparer la grève. Demain mercredi, les cahiers de revendication des personnels seront déposés au Ministère. Le syndicat FO lycée et collège anime la réunion syndicale avec les collègues : demandez la réunion FO !

SNFOLC 37

Motion des personnels du collège André Malraux d'Amboise réunis le vendredi 9 octobre 2020 avec FO

Nous demandons la levée des suspensions de nos collègues du lycée de MELLE, l'abandon de toute CAPA ou procédure disciplinaire et de toutes sanctions et poursuites. Nos collègues n'ont fait que manifester et faire grève contre les E3C, nous ne comprenons pas que les sanctions soient maintenues.

SNFOLC 27 et 76

Le ministre voudrait interdire toute mobilisation contre les réformes et les revendications. Les quatre professeurs mobilisés contre les E3C au lycée de Melle dans les Deux-Sèvres ont raison, tous les personnels les soutiennent, mais ils passent en conseil de discipline. Le SNFOLC et la FNEC FP-FO étaient à Poitiers le 12 octobre pour le premier conseil de discipline et ont demandé la levée de toutes les sanctions.

Trop c'est trop ! Pour en savoir plus, vous pouvez lire ici le communiqué du SNFOLC.

Les personnels défendent légitimement leurs revendications : le gouvernement doit cesser toute répression. Partout et pas seulement dans les Deux-Sèvres, les personnels, le plus souvent de façon unitaire, adressent motions et pétitions à la rectrice de Poitiers et au ministre. Que ce soit à Paris, à Toulon, à Lyon, avec les autres organisations syndicales, les délégations et rassemblements se multiplient pour les revendications : répression, postes, salaires, statuts, effectifs, réforme du lycée et du bac, nouveau calendrier des épreuves, retrait de la prime ZEP, etc.

A ROUEN l'intersyndicale FNEC FP FO, FSU, SUDÉducation, CGT Educ'action exige l'arrêt immédiat des poursuites, des sanctions et des procédures disciplinaires à l'encontre de ces quatre collègues, et de l'ensemble des personnels inquiétés pour leur mobilisation.

L'intersyndicale appelle à rédiger des prises de position (voir modèle en bas du message, à faire remonter au syndicat) et à participer au rassemblement mercredi 14 octobre à 14h devant le rectorat en soutien à ces collègues si les conseils de discipline sont maintenus

Appel FNEC FP FO, FSU, SUDÉducation, CGT Educ'action

Stop à la répression !

Arrêt des poursuites contre nos quatre collègues de Melle !

Nous ne taisons pas nos revendications !

Après une suspension qui dure depuis le 10 mars, les trois collègues du lycée Desfontaines de Melle ont appris qu'ils étaient convoqués en conseil de discipline à partir du 12 octobre, ainsi qu'une quatrième enseignante de l'établissement. Ils subissent la répression de l'administration qui les accuse, pour leur participation à des rassemblements devant leur établissement, de : « *manquement à la dignité* », « *manquement à l'obligation de réserve* »,

« incitation à l'émeute », « blocage des accès pour empêcher le développement d'épreuve de contrôle continu ».

En janvier et février 2020, dans tous les lycées de France, des personnels, des élèves et des familles se sont mobilisés pour l'abrogation de la réforme du baccalauréat, des E3C et pour le maintien du caractère national des diplômes.

La CGT educ'action, la FSU, la FNEC FP FO, SUD éducation, exigent l'arrêt immédiat des poursuites, des sanctions et des procédures disciplinaires à l'encontre de ces quatre collègues, et de l'ensemble des personnels inquiétés pour leur mobilisation.

Revendiquer ne peut être assimilé ni à une faute professionnelle, ni à un délit.

L'administration doit annuler les conseils de disciplines et rétablir les collègues dans leurs droits.

Dans tout le pays, le gouvernement voudrait nous faire taire au prétexte de la crise sanitaire, voudrait taire le chaos engendré notamment par la réforme du lycée et les suppressions de postes qui en découlent.

Nous invitons les personnels :

- à se réunir en assemblée générale ou en heure d'information syndicale pour rédiger des prises de position afin de réaffirmer leur opposition à cette répression et revendiquer l'arrêt des procédures engagées contre les collègues de Melle, à établir et porter leurs revendications sur leurs conditions de travail.

- à s'organiser pour participer au rassemblement mercredi 14 octobre à 14 h devant le rectorat de Rouen en soutien à ces collègues si les conseils de discipline sont maintenus.

Arrêt immédiat des poursuites et des sanctions !

Annulation des conseils de discipline !

L'administration doit rétablir les quatre collègues dans leurs droits !

Retrait de la réforme du lycée et du baccalauréat ! Arrêt des suppressions de postes !

Exemple de prise de position :

Les enseignants du collège/ lycée ... de ..., avec leurs organisations syndicales ..., demandent l'arrêt immédiat des poursuites et sanctions contre leurs 4 collègues du lycée Desfontaines de Melle, dont 3 suspendus depuis le 10 mars. Ils dénoncent les chefs d'accusation qui pèsent sur eux : « *manquement à la dignité, manquement à l'obligation de réserve, blocage des accès pour empêcher le déroulement d'épreuves communes de contrôle continu, incitation à l'émeute.* »

Ils affirment toute leur solidarité avec leurs collègues incriminés. Les enseignants du collège/ lycée ... demandent :

- l'abandon immédiat de toute procédure disciplinaire
- la levée des suspensions
- l'abandon des sanctions et poursuites à l'encontre de leurs trois collègues de Melle, ainsi que pour l'ensemble des personnels et militants poursuivis pour faits de grève.

SNFOLC 92

Communiqué intersyndical : CGT éduc'action 92 / SNFOLC 92 / SUD éducation 92

« Le Grenelle de Jean-Michel Blanquer : nouvel enfumage ministériel !
Augmentation des salaires tout de suite et sans contrepartie ! »

A l'heure où débute le Grenelle de l'Éducation, les organisations syndicales SNFOLC 92, CGT Educ'action 92, SUD Education 92 constatent que le gouvernement Macron / Castex continue à prendre des mesures liberticides, répressives, à déréglementer et à aggraver les conditions de travail des personnels de l'éducation tout en maintenant le jour de carence dont nous continuons de demander l'abrogation. Le ministre vient de présenter aux syndicats dans le cadre du Grenelle une liste impressionnante de chantiers qui vont tous dans le même sens : la déréglementation. Face à l'ampleur de la crise sanitaire, le « *plan de sauvetage de l'économie* » déverse des centaines de millions sans contrepartie. Mais, alors que les services publics ont montré leur caractère essentiel lors de cette crise sanitaire, nos revendications pour un meilleur service public ne sont toujours pas entendues et sont toujours malheureusement d'actualité : les salaires, la revalorisation, les statuts, l'abrogation des contre-réformes diverses (lycées, BAC, 2S2C, transformation de la Fonction Publique...).

Les soignants ont obtenu 183€ par leur mobilisation (+ 49 points d'indice), preuve que celle-ci paye. Mais cette somme ne rattrape pas le décrochage de ces dernières années. Et, de plus, cela ne concerne pas l'ensemble de la fonction publique. Nous exigeons de même une augmentation des salaires par la revalorisation immédiate des grilles indiciaires sans contrepartie. Nous exigeons le dégel du point d'indice, son augmentation de 20% dans le cadre de négociations salariales portées par nos organisations syndicales.

Les organisations syndicales SNFOLC 92, CGT Educ'action 92, SUD Education 92 réclament la restitution de tous les postes supprimés dans le département et la création de tous les postes nécessaires (enseignants, AESH, AED, psy-EN, CPE, médecine de prévention...), ainsi que le maintien de tous nos statuts et la création d'un statut national de la fonction publique pour les AED et les AESH. L'école ne peut subir d'autres saignées ou fonctionner avec des collègues précarisés. Nous exigeons la titularisation de tous les contractuels.

Les organisations syndicales SNFOLC 92, CGT Educ'action 92, SUD Education 92 appellent à participer aux rassemblements organisés contre la répression syndicale et en particulier pour qu'il n'y ait aucune sanction contre les 4 enseignants de Melle, la semaine du 12 octobre 2020.

Nous ne lâcherons rien ! Issy-les-Moulineaux, le vendredi 9 octobre 2020

SNFOLC 27

L'assemblée générale de l'UDFO de l'Eure réunie à Verneuil-sur-Avre, le mardi 13 octobre 2020

demande l'arrêt immédiat des poursuites et sanctions contre les 4 enseignants du lycée Desfontaines de Melle (79), dont 3 sont suspendus depuis le 10 mars. L'assemblée générale dénonce les chefs d'accusation qui pèsent sur eux : « *manquement à la dignité, manquement à l'obligation de réserve, blocage des accès pour empêcher le déroulement d'épreuves communes de contrôle continu* », « *incitation à l'émeute*. »

L'AG affirme toute sa solidarité avec ces personnels incriminés. L'assemblée générale de l'UDFO de l'Eure demande :

- ▶ l'abandon immédiat de toute procédure disciplinaire
- ▶ la levée des suspensions
- ▶ l'abandon des sanctions et poursuites à l'encontre des trois enseignants de Melle, ainsi que pour l'ensemble des salariés et militants poursuivis pour faits de grève. Adoptée à l'unanimité

SNFOLC 35

Le SNFOLC 35, avec Sud Education 35, la CGT Educ'action 35, le SNES-FSU 35 et la CNT 35, appelle à un rassemblement intersyndical pour soutenir les collègues de Melle qui passeront en conseil de discipline la semaine prochaine. Ce rassemblement aura lieu le mercredi 14 octobre à 15h devant le rectorat de Rennes. Nous appelons les adhérent(e)s et l'ensemble des personnels à une mobilisation importante ce jour-là pour dire non à la répression anti-syndicale qui se développe dans le pays.

En Ille-et-Vilaine, cette répression a pris la forme d'un acharnement inédit contre les enseignants d'un lycée du département. Le SNFOLC 35 est intervenu en juillet dernier pour défendre et soutenir un professeur de cet établissement, alors convoqué par le Recteur : il s'agit d'un adhérent particulièrement investi dans la lutte contre la réforme des retraites et la bataille contre les E3C. Le collègue attend toujours que la sanction soit prononcée ! D'autres professeurs de cet établissement paient également encore aujourd'hui leur mobilisation de l'année passée. Le SNFOLC 35 est à leurs côtés pour préparer la riposte, en AG, en HIS. Une demande d'audience auprès du DASEN se prépare. Il est plus que temps que la répression des libertés syndicales cesse !

SNFOLC Munich

MOTION VOTÉE EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PERSONNELS DU SECOND DEGRÉ LYCÉE JEAN RENOIR DE MUNICH

24 participants.

Jeudi 8 octobre 2020.

Nous, personnels du Secondaire réunis en assemblée générale en visioconférence, déplorons les tensions depuis le début de l'année scolaire : alors que nous avons, de mars à juin, réalisé tout

notre possible pour assurer la continuité pédagogique et en avons été félicités, les propos, depuis la prérentrée, ont été générateurs de tensions : « *travail considérable à fournir* », « *travail en équipes indispensable* », « *renforcer la responsabilité de tous* ». Nous ressentons ce discours comme dégradant et anxiogène.

Nous n'acceptons pas que la liberté pédagogique soit remise en question, notamment pour ce qui est de la notation par les enseignants, que les associations de parents voudraient voir harmonisée et accordée de façon « *bienveillante* », bienveillance dont nous faisons déjà preuve. Les résultats au baccalauréat montrent que nous formons efficacement nos élèves, y compris en amenant des élèves en difficulté de l'obtenir, comme le montrent les résultats depuis longtemps.

Actuellement, la remise en question du droit aux vacances vers la France, où « *chacun doit prendre ses responsabilités* » rajoute à cette crise. Nous demandons que l'enseignement à distance puisse avoir lieu à la rentrée de novembre, pendant une quarantaine éventuelle, pour permettre aux personnels de concilier vie privée et engagement professionnel. Ils refusent de transmettre leur adresse et leur numéro de téléphone pendant leur congé, comme demandé. Nous nous insurgeons contre toute éventuelle retenue de salaire si nous ne pouvons pas reprendre les cours en présentiel.

Nous réaffirmons ici que le télétravail est un choix personnel et non une obligation de service (décret du 12 février 2016, modifié le 5 mai 2020) et n'accepterons pas que ce mode d'enseignement soit imposé. Nous l'avons effectué volontairement et nous sommes engagés massivement entre mars et juin. Nous souhaitons donc que notre engagement soit reconnu.

Nous demandons, comme l'indique le droit allemand, la fourniture de masques chirurgicaux en quantité suffisante aux personnels, pour l'ensemble de leurs cours.

Extrait de :

<https://www.arbeitsrecht.org/arbeitnehmer/arbeitsplatz/mundschutz-am-arbeitsplatz/>

« *Führt der Arbeitgeber zusätzliche personenbezogene Schutzmaßnahmen wie das Tragen eines Mundschutzes ein, ist der Arbeitgeber im Rahmen des §3 des Arbeitsschutzgesetzes dazu verpflichtet, die Kosten dieser Maßnahmen zu übernehmen. Demzufolge muss der Arbeitgeber die Schutzmasken kostenlos zur Verfügung stellen. Diese Regelung betrifft allerdings lediglich den Schutz am Arbeitsplatz. Das bedeutet, dass der Arbeitgeber seinen Mitarbeitern keinen Mundschutz für den privaten Gebrauch beziehungsweise für den Arbeitsweg bereitstellen muss.* »

De même, nous demandons que soit mis à la disposition des enseignants qui en ont besoin le matériel nécessaire pour assurer un enseignement à distance, conformément au décret de 2016 :

« *Article 6 :*

L'employeur prend en charge les coûts découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail, notamment le coût des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils ainsi que de la maintenance de ceux-ci. »

Nous demandons que, conformément au point 1 de la circulaire AEFÉ 515 du 8 février 2017 concernant les personnels de droit

local, qui stipule : « *de même, à compétence et qualification égale, les conditions de rémunération doivent être identiques pour des fonctions équivalentes* », une reprise de l'ancienneté réelle soit effectuée pour tous les personnels, nouvellement recrutés et en cours de contrat. Nous demandons une réelle revalorisation des salaires des personnels de droit local. L'établissement doit prendre conscience que « *la maîtrise des coûts* », fêlée par l'APELM, se fait au détriment de la qualité des recrutements.

Conformément au code de l'Éducation qui stipule :

« *Article L521-1*

L'année scolaire comporte trente-six semaines au moins réparties en cinq périodes de travail, de durée comparable, séparées par quatre périodes de vacance des classes. », nous demandons que les personnels du Secondaire travaillent 36 semaines, et non 38 comme le prévoit le calendrier 2021-2022. Pour rappel, en 2016, la direction est revenue sur le calendrier en faisant terminer les cours du Secondaire une semaine en avance, pour respecter ces 36 semaines. Nous demandons que soient communiqués les textes de base qui justifieraient le non-respect du code de l'Éducation.

Motion adoptée à l'unanimité des collègues présents

SNFOLC 60

Extrait

8 octobre, 23 collègues rassemblés en heure d'information syndicale au Collège de Formerie : enseignants, CPE et AED. Les collègues constatent que l'application du protocole sanitaire dans ce collège, avec une classe par salle dégrade leurs conditions de travail.

Ils veulent pouvoir disposer de leur matériel, ils ne veulent plus changer de salle à chaque cours, la question de la surveillance lors des intercourts est posée. Comme il n'y a pas assez de salles, les salles de permanence sont utilisées pour les cours.

Le personnel de vie scolaire est épuisé. Ils sont responsables de la surveillance des salles de cours pendant les intercourts qu'ils surveillent depuis les couloirs.

La cour est divisée en cinq espaces (les 4 niveaux + la segpa). Les surveillants ne sont pas assez nombreux. À noter que s'il pleut les élèves ne sortent pas car le préau n'est pas assez grand.

Les collègues en particulier les personnels de vie scolaire veulent se faire entendre et envisagent la grève. Une délégation a été désignée pour porter les revendications auprès du chef d'établissement.

Au collège de Montataire, ce sont 18 collègues qui se sont réunis en heure d'information syndicale. Décision a été prise de se rendre auprès du chef d'établissement pour que les professeurs de technologie puissent travailler dans leurs salles. (...)

Une immense colère est en train de s'accumuler.

Dans notre secteur, les réunions syndicales, dans lesquels se rassemblent de nombreux collègues, expriment l'urgence des revendications sur les postes, les salaires, le statut, le retrait des contre réformes.



Publications ministérielles

JO Sénat

n°15 octobre 2020

- p. 4713-4714 : Réponse à la QE 13196 sur l'avenir de la médecine scolaire
- p. 4715-4716 : Réponse à la QE14097 sur les absences des enseignants
- p. 4720-4721 : Réponse aux QE 16408 et 16562 sur la baisse de la dotation horaire globale du lycée autogéré de Paris à la rentrée 2020
- p. 4721-4722 : Réponse à la QE 16468 sur l'organisation de la santé scolaire au sein de l'éducation nationale
- p. 4723 : Réponse à la QE 17789 sur l'abandon du dispositif « *santé, sport, culture, civisme* » (2S2C).

[LIRE](#)

BOEN

n°39 du 15 octobre 2020

- Arrêté du 25 septembre 2020 relatif au CIO de l'académie de la Martinique

[LIRE](#)

- Note de service du 23 septembre 2020 relative au calendrier des épreuves orales et écrites aux certifications en allemand, anglais et espagnol- session 2021

[LIRE](#)

- Note de service du 23 septembre 2020 relative à l'adaptation du programme d'histoire-géographie de terminale générale des sections internationales polonaises

[LIRE](#)

- Note de service du 23 septembre 2020 relative à l'adaptation du programme d'histoire-géographie de première générale des sections internationales polonaises

[LIRE](#)

- Note de service du 25 septembre 2020 modifiant la note de service n° 2020-024 du 11 février 2020 relative à l'épreuve de l'enseignement de spécialité arts de la classe de terminale de la voie générale

[LIRE](#)

Rapports

IGESR, 2020-063 - juin 2020, La réorientation dans l'enseignement supérieur

[LIRE](#)

Jurisprudence

● Affectation au CNED

Les arrêtés d'affectation des professeurs au CNED doivent être regardés comme une mise à disposition. Dès lors conformément à l'article 41 de la loi du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, ce type d'affectation doit être sollicité par les intéressés.

CE, 21 septembre 2020, n° 426312

[LIRE](#)

● Aménagement du poste de travail

si l'aménagement du poste de travail constitue un droit destiné à faciliter le maintien en activité des personnels confrontés à l'altération de leur état de santé, il peut revêtir des formes diverses laissées, sous le contrôle du juge, à l'appréciation de l'administration qui doit prendre en considération l'ampleur des difficultés éprouvées mais aussi les conditions concrètes d'accomplissement du service telles que la configuration de l'établissement d'affectation, la pénibilité des trajets entre le domicile et le travail, la possibilité d'assistance d'une tierce personne dans les tâches matérielles ou éducatives et toute autre circonstance susceptible d'avoir une incidence sur la capacité de l'intéressé à s'acquitter de sa mission sans fatigue incompatible avec son état de santé. A cet égard, l'adaptation des horaires et l'allègement de service ne constituent qu'une des modalités envisageables et ne se justifient que si elles représentent la seule réponse à l'inadéquation entre les conditions de travail et l'état physique de l'agent. En revanche, l'allègement de service n'a pas pour objet de pallier une éventuelle inaptitude physique de l'agent laquelle relève d'autres dispositions statutaires particulières

CAA de Lyon, 7^{ème} chambre, 1^{er} octobre 2020, 19LY01950

[LIRE](#)

OCDE

Regard sur l'éducation 2020

[LIRE](#)

Regard sur l'éducation 2020 note par pays France

[LIRE](#)

The Impact Of Covid-19 On Education Insights From Education At A Glance 2020

[LIRE](#)

Back to the Future of Education

[LIRE](#)

Le SNFOLC dans les médias

Paris Normandie / 9 octobre 2020

Vent de fronde contre le futur lycée international de la Région Normandie à Bourg-Achard

[LIRE](#)

Actu.fr / 12 octobre 2020

Yvelines. Sartrouville : À l'école Jean-Jaurès, les parents demandent une classe « en urgence »

[LIRE](#)

Force Ouvrière / 12 octobre 2020

Le futur professeur : un contractuel de moins en moins onéreux !

[LIRE](#)

<https://www.force-ouvriere.fr/le-futur-professeur-un-contractuel-de-moins-en-moins-onereux>

L'Indépendant / 12 octobre 2020

Enseignants dans les P.-O. : des « masques slips » pour symboliser la colère

[LIRE](#)

France Bleu / 12 octobre 2020

Quatre enseignants de Melle en conseil de discipline après les perturbations des épreuves du bac

[LIRE](#)

L'Humanité / 12 octobre 2020

Éducation. Semaine décisive pour les « 4 de Melle »

[LIRE](#)

Café pédagogique / 13 octobre 2020

Melle : Journée de protestation contre les sanctions

[LIRE](#)

Politis / 14 octobre 2020

Les « 4 de Melle », enseignants menacés de sanctions pour avoir protesté contre la réforme Blanquer

[LIRE](#)

L'Obs / 14 octobre 2020

Des masques DIM toxiques distribués à des profs ? Un syndicat réclame « une expertise indépendante »

[LIRE](#)

Cnews / 14 octobre 2020

Des masques toxiques distribués par l'État aux enseignants ?

[LIRE](#)

Ouest France – 14 octobre 2020

Coronavirus. Toxiques, les masques fournis aux enseignants ? Pas si simple

[LIRE](#)

Le Progrès / 14 octobre 2020

À Lyon, ils réclament « le recrutement massif » d'assistants d'éducation

[LIRE](#)

France 3 Occitanie / 14 octobre 2020

Montpellier : le syndicat Force Ouvrière alerte sur le manque d'agents de nettoyage dans les écoles en période de Covid

[LIRE](#)

France Bleu Montpellier / 14 octobre 2020

Rassemblement à Montpellier pour dénoncer les conditions de travail dans les écoles

[LIRE](#)

Midi Libre / 15 octobre 2020

Montpellier : ATSEM, enseignants, parents d'élèves en colère devant la mairie

[LIRE](#)

